

# ELAÏS ORIUM

## **CHARTRE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE**

Elaïs Orium a pour objectif d'investir les fonds confiés par ses investisseurs dans le capital de PME françaises. Dans ce cadre, Elaïs Orium a la présente Charte d'investisseur responsable.

### **Engagements vis-à-vis de nos investisseurs**

Nous nous engageons à établir des relations durables avec nos investisseurs en promouvant le meilleur alignement d'intérêt entre eux et l'équipe de gestion et la plus grande transparence.

1. Lors de l'étude des investissements, nous nous engageons à analyser systématiquement les enjeux « ESG » (environnementaux, sociaux et sociétaux ainsi que de gouvernance), de façon adaptée à la taille de l'entreprise ciblée.
2. Nous remplissons toutes les obligations applicables en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Lors de l'acquisition et de la cession d'une entreprise, nous nous assurons que l'ensemble des parties prenantes respecte les obligations et les lois applicables en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
3. Pour prévenir d'éventuels conflits d'intérêts, nous disposons d'une procédure de prévention et gestion des conflits d'intérêts, conforme aux prescriptions de FranceInvest et qui a été revue par l'Autorité des marchés financiers. Elle précise notamment les règles de priorité des co-investissements et des investissements complémentaires.
4. Les principaux membres de l'équipe de gestion d'Elaïs Orium s'engagent à investir systématiquement dans chacun des fonds gérés. Cette pratique renforce l'alignement d'intérêt avec les investisseurs et les dirigeants des participations et contribue à la stabilité de l'équipe de gestion.
5. Nous excluons d'investir dans les entreprises des secteurs de la production ou commercialisation d'armes non conventionnelles, de la pornographie, ou faisant l'apologie de thèses racistes, terroristes ou sexistes.
6. Nous communiquons régulièrement les informations financières et extra-financières à nos investisseurs, au travers de nos reportings trimestriels, de réunions d'information des fonds, de rencontres annuelles entre nos investisseurs et les dirigeants de nos participations, et des différents comités consultatifs auxquels participent nos investisseurs.

### **Engagements vis-à-vis de nos entreprises affiliées**

Nous nous engageons à être des partenaires actifs de nos participations, dans le cadre de relations de confiance et fondées sur le respect des hommes. A cet égard, nous considérons que les performances financières sont indissociables de l'adoption des meilleures pratiques ESG.

1. Nous veillons à ce que l'ensemble de nos participations respecte les normes et réglementations qui leurs sont applicables, notamment en matière d'environnement.
2. Notre engagement aux côtés des dirigeants de nos participations s'inscrit dans la durée (5 ans ou plus) afin de permettre la mise en œuvre des leviers de développement identifiés ensemble
3. Le principal capital de nos participations est l'humain. Nous encourageons nos participations à progresser vers de meilleures pratiques sociales et à promouvoir l'association des salariés aux fruits du développement de l'entreprise.

### **Engagements vis-à-vis de la société civile**

1. Nous soutenons régulièrement les initiatives entrepreneuriales entrant dans le champ de notre politique d'investissement et susceptibles d'avoir un impact positif sur la société civile. Ainsi, au travers de notre FPCI Elaïs PEF2, nous nous sommes engagés en faveur de la prise en charge des besoins des personnes souffrant de pathologies mentales. L'objectif de ce fonds est de créer un groupe privé français leader dans son métier de la santé mentale parmi les plus exigeants en matière de qualité du service rendu et de sécurité des patients.
2. Nous veillons à réduire notre propre empreinte écologique en étant vigilants sur nos consommations de ressources non renouvelables et encourageons nos partenaires à adopter la même approche.

### **Mise en œuvre de cette Charte**

Cette charte d'investisseur responsable s'applique dès aujourd'hui à Elais Orium, pour les fonds levés à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015. La responsabilité de son application revient à la direction d'Elais Orium, qui s'assure de la diffusion de la Charte auprès de ses salariés, ainsi que de sa mise en œuvre concrète dans les processus d'investissement et de suivi des participations.

Fait à Paris,

Le 1<sup>er</sup> septembre 2015

Mis à jour le 31 décembre 2017

Mis à jour le 2 juillet 2019

Mis à jour le 10 septembre 2020